

Table des matières :

1. Introduction.....	p. 1
2. Études et investigations de la CoGest.....	p. 2
3. Préavis 2021 et antérieurs.....	p. 2
4. Motions, interpellations, postulats et pétitions 2021.....	p. 3
5. Gestion du personnel.....	p. 3
6. Structures et patrimoine de l'arpeje.....	p. 4
7. Transports.....	p. 4
8. Préscolaire (AMF et crèches).....	p. 4
9. Parascolaire (primaire, secondaire et réfectoires)	p. 5
10. Conclusion.....	p. 5

1. Introduction

Ce présent rapport de la commission de gestion est le premier pour les cinq nouveaux membres de la CoGest et nous découvrons une tâche très intéressante, mais complexe. Nous tenons d'ailleurs à remercier le CoDir et la Direction pour leur compréhension.

Le travail de la CoGest, pour le rapport de gestion annuel, est régi par le règlement du Conseil Intercommunal (CI) et par le guide pratique « A destination des commissions de surveillance des conseils généraux et communaux » mis à disposition par la préfecture.

Chaque membre du CI peut adresser par écrit ses observations, ou ses vœux, à la commission et exiger qu'il en soit donné connaissance au conseil lors de la présentation du rapport. Sans demande particulière, la CoGest a pris la liberté d'orienter son rapport sur les axes qu'elle estime prioritaires.

Le rôle de la CoGest est d'examiner la gestion de l'arpeje, mais le droit d'investigation de la commission est limité dans le cadre de son mandat. Le CoDir et la Direction sont tenus de mettre à sa disposition tous les documents et renseignements nécessaires. Il est à relever que, concernant certaines requêtes de la CoGest, les pièces nous ont été présentées visuellement sans que nous puissions en obtenir une copie, alors que, pour rappel, les membres de la CoGest sont tenus au secret de fonction.

Suite à l'acceptation du préavis 4/2021, la CoGeF a été scindée en deux commissions distinctes, soit la CoGest et la CoFin, ce qui nous réjouit pour la répartition des tâches.

Les membres élus de la CoGest pour la période 2021-2026 sont :

Président :	Christophe Tombez	délégué commune de Vully-les-Lacs
Membre :	Pascale Vernez	déléguée commune d'Avenches
Membre :	Delphine Galliard	déléguée commune de Faoug
Membre :	Simon Jaunin	délégué commune de Vully-les-Lacs
Membre :	Alexandre Mentha	délégué commune de Cudrefin

2. Etudes et investigations de la CoGest

Au vu de la situation sanitaire exceptionnelle des deux dernières années et de sa récente mise en fonction, la CoGest n'a entrepris aucune visite des structures de l'arpeje. Toutefois, d'entente avec la Direction, des visites seront planifiées ces prochains mois dans les quatre communes.

La CoGest a procédé à des entretiens avec les membres du CoDir ainsi qu'avec La Direction, ceci afin de comprendre le fonctionnement et les activités du CoDir et des membres de la direction. Des documents nous ont été fournis pour nous aider à atteindre ce but.

Dans le cadre de nos investigations, nous avons constaté que le lien entre le CoDir et la Direction de l'arpeje se fait principalement par l'intermédiaire du Président du CoDir.

Concernant son organisation, chaque délégué municipal du CoDir chapeaute seul ou en groupe les différents projets de l'arpeje ; il s'agit donc d'une gestion par projet.

Le rapport de gestion 2021 indique, dans le schéma en page 12, que la Direction de l'arpeje est composée de cinq personnes pour un équivalent plein temps de 3,8. La CoGest souhaitait connaître les noms et les fonctions de ces collaborateurs-trices, mais nous n'avons reçu que des réponses partielles et lacunaires, ces informations n'étant pas transmissibles d'après La Direction.

Le CoDir indique répondre à 30% de la demande de placement et c'est, selon lui, un objectif jugé ambitieux et satisfaisant. Nous n'avons pas pu obtenir de la Direction le nombre de demandes de placement et la répartition par âge auprès de l'arpeje (pré et parascolaire), le nombre de demandes prises en charge par l'arpeje et le nombre de demandes n'ayant pas pu être honorées en 2021. Le logiciel actuellement utilisé ne permet pas d'obtenir ces informations, mais un développement prévu prochainement nous permettra de les obtenir pour notre prochain rapport en 2023.

Durant la séance du CI du 27 octobre 2021, la CoGeF invitait le CoDir à mener une enquête auprès des familles des quatre communes ayant un enfant entre 0 et 10 ans afin de connaître leurs besoins. Lors d'un entretien avec la CoGest, le CoDir nous a signalé qu'il n'était pas du ressort de l'arpeje de s'enquérir des besoins de la population des quatre communes.

La CoGest recommande l'organisation d'une nouvelle enquête à adresser aux parents de 0 à 11H dont les objectifs prioritaires sont :

- d'évaluer la satisfaction de la population sur les services proposés par l'arpeje (coût, flexibilité, etc...),
- d'analyser les besoins des quatre communes.

Nous partons du principe que, pour répondre au mieux à la demande, il faut connaître les besoins. Il est important de savoir pourquoi un enfant n'est pas pris en charge par l'arpeje : est-ce par dépit, à cause du coût, à cause d'un manque de flexibilité, etc. ?

3. Préavis 2021 et antérieurs

Tous les préavis antérieurs à 2021 sont bouclés.

Préavis 01/2021 Conseil intercommunal du 31.03.2021 à Avenches

Mobilier scolaire école primaire Avenches – nouvelle construction – demande de crédit extra-budgétaire

Décision : accepté à l'unanimité

Commentaire : terminé. L'ensemble du mobilier scolaire est propriété de l'arpeje.

Préavis 02/2021 Conseil intercommunal du 31.03.2021 à Avenches

Demande de crédit extra-budgétaire – travaux à la piscine de Sous-Ville à Avenches

Décision : accepté à l'unanimité

Commentaire : nous n'avons pas pu obtenir de justificatif pour juger de l'exécution de ce préavis, les documents étant du ressort de la CoFin selon la Direction. Selon information reçue de la part de La Direction, la majorité des travaux a été réalisée et quelques finitions concernant la ventilation se termineront en 2022.

Préavis 03/2021 Conseil intercommunal du 27.10.2021 à Avenches

Révision du règlement et nouvelle politique salariale

Décision : accepté à l'unanimité

Commentaire : terminé. Dans le rapport de CoGeF, il ressortait l'urgence de séparer les ressources humaines de la Direction surtout si l'évaluation influence le salaire.

Préavis 04/2021 Conseil intercommunal du 27.10.2021 à Avenches

Modification des statuts de l'arpeje

Décision : accepté à l'unanimité

Commentaire : terminé. Séparation de la CoGef en deux commissions distinctes que sont la CoGest et la CoFin.

4. Motions, interpellations, postulats et pétitions 2021

Il n'y a eu aucune motion, interpellation ou postulat en 2021 au CI de l'arpeje.

Pour information, dans la Commune de Vully-les-Lacs, il y a eu une interpellation PLR le 28.09.2021 sur les disponibilités en places d'accueil pour les enfants de la commune.

Une pétition « Nouvelle directive de stationnement sur le site scolaire de Sous-Ville » a été déposée auprès du CoDir en date du 10.02.2021 ; celle-ci a été réglée dans le courant de l'année.

5. Gestion du personnel

En 2021, le CI a adopté le préavis concernant la révision du règlement pour le personnel intercommunal et de la nouvelle politique salariale proposée par le CoDir. Les documents fournis étaient complets, ce qui nous a permis de constater une évolution positive de la grille salariale. Ce nouveau règlement introduit le suivi et l'évaluation du collaborateur-trice avec des primes de performances.

Dans la même optique, nous souhaitons la mise en place de critères et d'une grille d'évaluation mesurable et annuelle pour la Direction de l'arpeje. Cette évaluation devrait être réalisée par au minimum deux membres du CoDir de communes différentes.

Une charte du personnel a parallèlement été élaborée en 2021. Ce document nous a été présenté visuellement sans que nous puissions en obtenir une copie.

Une assistante de direction a été engagée en 2021 et il est prévu qu'elle suive une formation d'assistante en

gestion du personnel.

Il est toujours difficile de recruter du personnel qualifié ; toutefois, des collaborateurs-trices ont pu être engagé(e)s et le nombre d'EPT est passé de 26,6 en 2020 à 30,15 en 2021.

La CoGest propose au CoDir de mettre en place systématiquement un entretien avec les collaborateurs-trices quittant l'arpeje afin de faire un bilan de leurs expériences au sein de celle-ci.

6. Structures et patrimoine de l'arpeje

En 2021, l'arpeje a commencé à exploiter le bâtiment D de Sous-Ville d'Avenches. Ce bâtiment est patrimoine de la Commune d'Avenches et exploité par l'arpeje.

7. Transports

La CoGest encourage la Direction de l'arpeje à ajouter dans ses plannings la vérification des horaires de bus et de trains lors de leur mise en consultation par les CFF et à prendre les mesures nécessaires, telles que l'adaptation des horaires ou l'information aux parents d'élèves. Nous pouvons citer, par exemple, la faible demande des parents de Faoug pour les appuis aux devoirs ou cours extrascolaires compte tenu des horaires de trains ou de la non possibilité de rentrer pour les 6H.

L'adaptation des horaires pourraient permettre, d'une part, de favoriser la mobilité douce et, d'autre part, d'économiser des abonnements école/gare.

Compte tenu du coût élevé des transports, il pourrait être judicieux de faire une mise en concurrence avec une autre entreprise de transport. Ce serait également l'occasion de se questionner sur un éventuel besoin de flexibilité concernant la dépose des enfants et son influence sur les coûts totaux.

8. Préscolaire (AMF et crèches)

L'arpeje recherche un certain nombre de nouveaux collaborateurs-trices pour remplir toutes ses missions en lien avec la hausse des demandes de garde, principalement chez les AMF.

La CoGest se réjouit de voir l'introduction d'un salaire mensuel pour les AMF, en espérant que cette manière de fonctionner attirera quelques collaborateurs-trices.

Concernant les critères d'engagement des AMF, la Direction a répondu que cet élément ne figurait pas dans le règlement et qu'il s'agissait d'éléments de gestion internes liés à des tâches de gestion du personnel.

La CoGest rappelle l'obligation légale qu'à l'arpeje de surveiller le droit de travailler des AMF. Nous nous sommes interrogé(e)s sur les critères d'engagement d'une AMF et, notamment, sur ceux qui règlent le nombre d'enfants qu'elle a le droit de garder. Nous avons constaté que le canton fixe la limite maximale du nombre d'enfants à 8 (dont max 5 => 2H), exceptionnellement 10, y compris les enfants de l'AMF.

La CoGest n'a pas obtenu de droit de regard sur les critères d'engagement des AMF.

D'après les informations reçues du CoDir, la liste d'attente n'est jamais très chargée. Nous suggérons à la

Direction d'arrêter la suppression des inscriptions automatiques tous les 3 mois et encourageons, dans le but de rassurer les familles, une gestion proactive avec une prise de contact et un suivi régulier de l'arpeje.

9. Parascolaire (primaire, secondaire et réfectoires)

La CoGest félicite la Direction pour la labellisation fourchette verte de l'ensemble des structures d'accueil. Cet effort est d'autant plus apprécié qu'il s'inscrit dans un travail global d'amélioration de la qualité de l'alimentation. Nous recommandons à la Direction de penser à réduire au maximum le gaspillage alimentaire. Une piste serait une planification hebdomadaire sur inscription.

En 2021, la communication n'ayant pas été effectuée comme les années précédentes, la CoGest encourage la Direction à revenir à une brochure distribuée aux élèves en fin d'année scolaire. L'ouverture des appuis aux devoirs pour les 3 aux 6H a connu un franc succès en 2021. Nous saluons l'ouverture des appuis sur chaque bâtiment scolaire à la rentrée prochaine. Nous souhaitons voir se développer les cours facultatifs qui sont une alternative ou une occupation intelligente pour les élèves de 7 à 11H. On comprend qu'il soit difficile de trouver des animateurs-trices ou éducateurs-trices, mais on encourage de persévérer dans cette recherche. Le succès risquant d'arriver pendant l'année, nous encourageons la Direction à faire preuve de flexibilité quant au nombre des participants.

10. Conclusions

La CoGest remercie le CoDir pour la bonne gestion globale de l'arpeje, la Direction, ainsi que l'ensemble du personnel, pour leur engagement et leur motivation à faire fonctionner les différentes structures pour le bien de tous.

En résumé, nous tenons, par ces conclusions, à encourager le CoDir et la Direction à développer les points suivants :

- Evaluer les besoins des quatre communes en termes d'accueil de 0 à 11H et la satisfaction des services proposés à la population.
- Nous rappelons le côté primordial de la séparation de la gestion des RH et la Direction.
- Nous souhaitons la mise en place de critères et d'une grille d'évaluation mesurable et annuelle pour la Direction de l'arpeje. Cette évaluation devrait être réalisée par au minimum deux membres du CoDir de communes différentes.
- La CoGest propose au CoDir de mettre en place systématiquement un entretien avec les collaborateurs-trices quittant l'arpeje afin de faire un bilan de leurs expériences au sein de celle-ci.
- Nous suggérons à la Direction d'arrêter la suppression des inscriptions automatiques tous les 3 mois et encourageons, dans le but de rassurer les familles, une gestion proactive avec une prise de contact et un suivi régulier de l'arpeje.
- Nous recommandons à la Direction de penser à réduire au maximum le gaspillage alimentaire. Une piste serait une planification hebdomadaire sur inscription.
- En 2021, la communication n'ayant pas été effectuée comme les années précédentes, la CoGest encourage la direction à revenir à une brochure distribuée aux élèves en fin d'année scolaire.
- Nous souhaitons voir se développer les cours facultatifs qui sont une alternative ou une occupation intelligente pour les élèves de 7 à 11H.

L'organisation, la gestion et les tâches de l'arpeje sont complexes. De nombreuses informations sont disponibles dans divers documents. Afin de réussir au mieux les buts visés par l'arpeje sur la base de ses objectifs et des bases légales cantonales, il serait opportun que les informations soient analysées et diffusées par tranche d'âge des enfants, ceci afin de permettre le renforcement de certaines activités ou encadrement.

Pour la CoGest,

Avenches, le 20 mai 2022



Pascale Vernez



Delphine Galliard



Alexandre Mentha



Simon Jaunin



Christophe Tombez